

Lettre recommandé pour entretien préalablea un licenciement

Par violesi, le 18/02/2010 à 20:01

Bonjour,

que faire si un employé ne vas pas chercher a la poste, sa lettre pour entretien préalable en vue d'un licenciement, et que l'on n'a pas reçu l'accusé de réception, sachant que la poste met un a deux jours pour présenter le courrier

Par rolph, le 24/02/2010 à 09:36

Bonjour,

Sans plus d'informations, il est difficile de donner un conseil éclairé. (ex: délai de 2 mois pour sanctionner... etc)

Si la lettre n'a pas été retirée, il ne se présentera surement pas à l'entretien...

Le plus sage serait alors de le reconvoquer à un nouvel entretien préalable, en indiquant qu'il était déjà convoqué à un entretien auquel il ne s'est pas présenté et pour lequel la lettre de convocation n'a pas été retirée...

Faire cette nouvelle convocation par LRAR + Lettre simple en indiquant ce double envoi sur le courrier...